

Comité consultatif de l'environnement Kativik

Compte rendu de la 70^e assemblée

Adopté

Société Makivik, Montréal

Le 20 mars 1996

Étaient présents :

M. Claude Gilbert, président, ARK
M. Willie Gordon, vice-président, ARK
M. Michael Gordon, ARK
M. Jacques Giguère, Québec
M. Benoît Robitaille, Québec
M^{me} Noëlle De Roo Lemos, Québec
M. François Lemire, Canada

M. Jacques Lacroix, secrétaire

Étaient absents :

M. Pierre Paulhus, Canada
M. Yves Désilets, Canada

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la 69^e assemblée
3. Suivi au procès-verbal de la 69^e assemblée et affaires courantes
 - Parc au lac du Cratère
 - Révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ
 - Projet pilote d'incinérateur
4. Gestion des matières résiduelles - audiences publiques
5. Révision des lois et règlements relatifs à l'environnement applicables à la région Kativik
6. *Varia*
 - Prochaine assemblée

Ouverte de l'assemblée à 10 h 30.

M. Gilbert souhaite la bienvenue à M. Willie Gordon, membre récemment désigné par l'Administration régionale Kativik (ARK) en remplacement de M. Bruno Desbois. M. Gordon agit principalement à titre Coordonnateur au Bureau du président de l'Administration régionale Kativik. Par ailleurs, il est président de la Corporation foncière Nayumivik de Kuujuaq et membre du Conseil d'administration de la Société Makivik. Tour à tour, les membres du Comité se présentent et lui souhaitent la bienvenue. M. Gordon exprime son désir de contribuer aux travaux du Comité et à la protection de l'environnement du Nunavik.

Les membres du Comité soulignent la contribution majeure de M. Desbois pour la cause environnementale au Nunavik de même que l'excellent travail qu'il a accompli au Comité. Une résolution en ce sens est adoptée (annexée au présent compte rendu).

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié avec les ajouts suivants au point *Varia* :

- La ligne Mid-Canada ;
- Le traitement des eaux usées ;
- Le congé annuel du secrétaire ;
- Le contrat du secrétaire.

2. Adoption du compte rendu de la 69^e assemblée

Le compte-rendu de la 69^e assemblée est adopté avec quelques corrections mineures.

3. Suivi au procès-verbal de la 68^e assemblée et affaires courantes

Parc au lac du Cratère

Le mandat du groupe de travail sur la création d'un parc au lac du Cratère n'a pas encore été défini de façon précise. Toutefois, M. Jean Dupuis, président de l'ARK, a annoncé de façon officielle la création de ce groupe de travail au sous-ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Jean Pronovost.

M. Willie Gordon fait part aux membres des préoccupations de plusieurs individus de la région concernant l'utilisation de moteurs à essence sur le lac du Cratère et de sa possible contamination. Il relate l'étonnement qu'a suscité le visionnage du film sur l'expédition scientifique de 1988 qui montre des individus naviguant sur le lac avec un hors-bord à essence.

M. Gordon se demande si le lac ne possède pas une quelconque forme de protection ou s'il n'existe pas de règlements pouvant prohiber ce genre d'activités.

Les membres sont d'avis qu'il faut à tout prix interdire les activités pouvant contaminer les eaux du lac du Cratère. Ils se proposent de recommander fortement au groupe de travail qu'une stricte réglementation soit adoptée pour contrôler l'accès au lac et à son anneau périphérique. Notamment, il faut prohiber l'utilisation de tout véhicule à moteur à combustion.

Une lettre à cet effet sera acheminée au groupe de travail, avec copies conformes au sous-ministre de l'Environnement et de la Faune, au président de l'ARK et à M. Michel Bouchard, géologue à l'Université de Montréal.

Révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNO

Tel que décidé lors de la dernière assemblée, la Société Makivik, le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) et l'ARK ont été relancés relativement à la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*. M^{me} Lemos regrette toutefois que le Comité ait abandonné le projet de révision du chapitre 23 et ce, compte tenu de l'ouverture manifesté par le sous-ministre de l'Environnement et de la Faune dans une correspondance du mois de novembre dernier.

M. Gilbert explique que cette décision n'est pas définitive, et qu'il est sage de procéder étape par étape. La révision des annexes est la première étape. Par ailleurs, il est souhaitable de traiter les dossiers pour lesquels l'avis du Comité est demandé. Au sujet de la révision du chapitre 23, il appert que la Direction de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la coordination (DÉEMNC) est à procéder à une révision des processus d'évaluation et d'examen nordiques et qu'il est à prévoir que le Comité sera appelé à contribuer à cette révision.

Le secrétaire est chargé d'obtenir tout renseignement à ce sujet et d'en faire rapport au Comité.

Projet pilote d'incinérateur

M. Gilbert a rencontré M. Watson Fournier, chef du Service de travaux publics de l'ARK. Leurs échanges permettent maintenant de brosser un portrait complet des contraintes de réalisation d'un projet pilote d'incinérateur.

- La liste des projets d'immobilisations pour 1997 est déjà finalisée. Il est toutefois possible de faire approuver, auprès du ministère des Affaires municipales (ministre et ingénieurs), d'autres projets en autant que ceux-ci soient financés à même les surplus des projets déjà approuvés et à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire accordée (soit 20 millions de dollars).
- Selon les informations obtenues de la Société Pyrox Technologies Inc., un incinérateur à chambre à combustion simple (tel celui dessiné en 1988 pour la municipalité de Kuujjuarapik) coûterait à peu près 40 000 dollars. On estime que le projet en entier coûterait, toutes dépenses comprises, au plus 100 000 dollars.
- Pour aller de l'avant avec ce type de projet, il faut obtenir les autorisations environnementales requises, ce qui nécessite l'approbation de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK). Celle-ci, dans le cadre du projet pilote de Kuujjuarapik en 1988, a motivé son refus de l'approuver en s'appuyant sur les restrictions du *Règlement sur la qualité de l'atmosphère*. La CQEK a toutefois laissé entendre qu'elle réexaminerait d'un oeil favorable ce type de projet advenant une modification dudit règlement ou l'attribution d'une dérogation par le MEF.

M. Gilbert a transmis ces informations au président de l'ARK qui trouve l'idée du projet pilote d'incinérateur intéressante. Il s'agit maintenant selon lui de trouver une communauté intéressée, notamment de s'informer si la communauté de Kuujjuarapik se montre encore ouverte à l'idée.

Il est entendu que M. Willie Gordon, lors d'une prochaine séance du conseil de l'ARK, s'informerait de l'intérêt des communautés face à un tel mode de gestion et à la réalisation d'un projet pilote.

4. Gestion des matières résiduelles - audiences publiques

Le document de consultation publique: "*Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*". de même que le bilan régional pour le Nord-du-Québec ont été acheminés au secrétariat et redistribués aux membres. La première partie des audiences publiques, soit l'enquête publique et l'information, est présentement en cours et se terminera à la fin du mois d'avril. La seconde partie, soit le dépôt et la présentation des mémoires, aura lieu durant les mois de mai et juin. Par ailleurs, on prévoit tenir une thématique sur la gestion des déchets au Nord au début du mois d'avril ou plus tard.

Le secrétaire, après une analyse des documents, constate qu'ils ne présentent ni un bilan détaillé ni une analyse complète de la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Par ailleurs, la majorité des propositions, bien que pertinentes et intéressantes à bien des égards, ne semblent ni coller au contexte nordique ni tenir compte des problèmes auxquels font face les municipalités de la région. Il sera néanmoins possible, pour certaines propositions, de s'y pencher et de formuler des commentaires, notamment celle relative à la refonte du *Règlement sur les déchets solides* (proposition 12).

Ainsi, les membres sont d'avis que le Comité se doit de participer à cette consultation publique, pour assurer une visibilité de la région. Le secrétaire est à élaborer un questionnaire qui sera acheminé aux responsables de la gestion des déchets de la région. Il verra à préparer un mémoire dont le contenu devra refléter au mieux les opinions de la région. Les conclusions du mémoire seront soumises pour approbation aux membres du conseil de l'ARK. M. Willie Gordon verra à effectuer la liaison entre ce dernier et le Comité.

5. Révision des lois et règlements relatifs à l'environnement applicables à la région Kativik

Le secrétaire a préparé une liste des lois et règlements relatifs à l'environnement applicables à la région Kativik qui précise d'une part celles et ceux qui ont déjà fait l'objet d'un examen par le Comité et d'autre part celles et ceux qui ont une section particulière pour le Nord.

Le Comité entend consulter la CQEK et l'ARK afin d'identifier des cas qui illustrent l'inadaptation de certains règlements au contexte nordique. Le secrétaire verra à discuter de cette intention au président de la CQEK et procéder à la consultation. Il est aussi suggéré que les propositions de modifications passées soient à nouveau soumises aux autorités gouvernementales concernées.

6. Varia

La ligne Mid-Canada

Selon les dernières informations, une rencontre est prévue le 1^{er} avril prochain entre les gouvernements fédéral et provincial concernant la ligne Mid-Canada. Il sera notamment question du partage des coûts et de l'envergure des travaux de réaménagement.

(Note : L'entente transmise par M. Désilets au Comité suite à la dernière assemblée ne concerne pas le réaménagement de sites de la ligne Mid-Canada mais bien la phase deux du projet de nettoyage des barils usés de Kuujuaq).

Le traitement des eaux usées

M. Willie Gordon fait part au Comité des préoccupations croissantes de certaines communautés, dont Aupaluk et Kangirsuk, face aux problèmes relatifs au traitement des eaux usées. En effet, les sites où sont épanchées les eaux usées attirent de plus en plus les caribous qui s'y abreuvent et ne les quittent plus. Les chasseurs en sont rendus à parcourir de longues distances afin d'éviter de récolter des animaux possiblement contaminés par ces eaux.

Ces sites devraient normalement être clôturés, mais force est de constater qu'ils ne le sont pas. De toutes façons, même si les sites sont clôturés, ceci ne règle en rien la problématique de la gestion des eaux usées. Seules quelques communautés possèdent des équipement de traitement des eaux et il est grand temps de rappeler aux autorités les problèmes potentiels de santé publique que la situation peut entraîner.

Il est convenu que M. Willie Gordon demandera au conseil de l'ARK d'intervenir dans ce dossier auprès du Comité qui verra à son tour à alerter les principaux intéressés.

Le contrat du secrétaire

Le contrat du secrétaire stipule que la reconduction dudit contrat nécessite une recommandation conjointe des présidents du CCEK et de la CQEK en ce sens.

Résolution CC-96-03

Ainsi:

Il est proposé que le contrat de M. Jacques Lacroix soit reconduit pour une autre année, soit du 1^{er} avril 1996 au 31 mars 1997.

Proposée par : François Lemire

Secondée par : Claude Gilbert

Adoptée à l'unanimité.

Conjointement avec le président de la CQEK, M. Gilbert se chargera d'informer par écrit M. Pierre Lefebvre, directeur de la DÉEMNC, de cette décision.

Le congé annuel du secrétaire

Le secrétaire informe l'assemblée qu'il souhaite s'absenter du 15 juillet au 23 août inclusivement pour ses vacances annuelles. Le Comité accepte et lui souhaite de bonnes vacances.

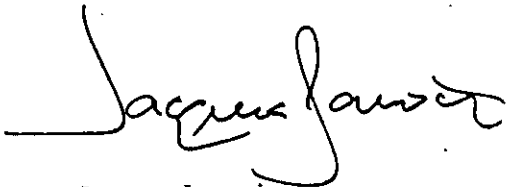
Prochaine assemblée

Les membres nommés par l'ARK proposent que la prochaine assemblée ait lieu à Kangiqsujaq vers la fin du mois de juin. Les points d'intérêt y sont nombreux : le parc au lac du Cratère, le projet de commerce intercommunautaire (l'unité de traitement des viandes de la Société des Aliments Arctiques du Nunavik), le projet de traitement des eaux usées (étang d'oxydation) et le projet minier Raglan. Pour ce dernier, le Comité s'informerait auprès de la Société minière Raglan du Québec de la possibilité d'effectuer une visite du site minier et que celle-ci assure le transport des membres vers le site minier à partir de Kangiqsujaq.

Une telle assemblée, par les coûts qu'elle entraîne, nécessitera peut-être que l'on réaménage les travaux du Comité, notamment en termes du nombre de rencontres. Lorsque la Société minière Raglan aura répondu à la demande du Comité, une proposition pourra être finalisée et les membres pourront obtenir les autorisations requises pour effectuer un tel voyage.

Clôture de l'assemblée à 16 h 30.

Le secrétaire du Comité,



Jacques Lacroix

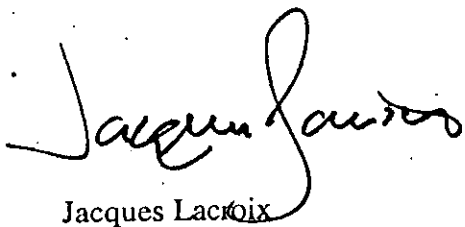
Résolution CC-96-02

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik tient à souligner de façon formelle la contribution majeure de M. Bruno Desbois aux travaux et aux réalisations du Comité, en tant que président et membre régulier. Par son dynamisme et son implication, M. Desbois a ainsi grandement contribué à l'avancement de la cause environnementale au Nunavik.

Proposée par : Willie Gordon
Secondée par : Claude Gilbert

Adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire du Comité,


Jacques Lacroix

27 juin 1996

Comité consultatif de l'environnement Kativik

Compte rendu de la 71^e assemblée

ORIGINAL

Adopté

Katinniq, les 26 et 27 juin
et
Kangijsujuaq, le 28 juin 1996

Étaient présents :

M. Claude Gilbert, président, ARK
M. Michael Gordon, ARK
M. Benoît Robitaille, Québec
M^{me} Noëlle De Roo Lemos, Québec
M. Yves Désilets, Canada
M. Pierre Paulhus, Canada

M. Jacques Lacroix, secrétaire

Étaient absents :

M. François Lemire, Canada
M. Willie Gordon, vice-président, ARK

Invité :

M. Martin Boucher, coordonateur en environnement pour la Société minière Raglan du Québec.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Visite du site minier Raglan
3. Adoption du compte rendu de la 70^e assemblée
4. Affaires courantes
 - Bilan financier 1995-96
 - Budget 1996-97
5. La gestion des matières résiduelles au nord du 55^e parallèle - les audiences publiques
6. Rencontre avec le maire de Kangiqsujuaq
7. Révision des lois et règlements relatifs à l'environnement applicables à la région Kativik
8. *Varia*

Adoption du *Rapport annuel 1995-96*
Prochaine assemblée

2. Visite du site minier Raglan

Les 26 et 27 juin, le Comité a effectué une visite du site minier Raglan, du site minier désaffecté de Purtunig et des installations portuaires de Baie Déception. Cette visite, guidée par M. Martin Boucher, coordonnateur en environnement pour le projet Raglan, a permis aux membres du Comité de s'entretenir avec ce dernier sur divers aspects touchant la procédure d'évaluation et d'examen de impacts sur l'environnement et le milieu social et les autorisations légales, le cadre réglementaire relatif aux activités minières, les suivis environnementaux, la formation de la main-d'oeuvre et l'emploi.

La procédure d'évaluation et d'examen et les autorisations légales

Aux yeux des principaux dirigeants de la Société minière Raglan du Québec (SMRQ), les délais inhérents au déroulement de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social sont trop longs. Ainsi, pour le certificat d'autorisation principal, il se sera écoulé pratiquement deux ans

entre le dépôt de la demande et l'émission du certificat. La SMRQ est toutefois consciente que l'envergure de son projet justifie en partie ces délais et que, par ailleurs, c'est le premier projet minier à être examiné dans le cadre du régime de protection de l'environnement et du milieu social du nord du Québec. On espère que l'expérience ainsi acquise saura être utile pour des autorisations futures ou pour d'autres projets similaires.

M. Boucher informe les membres du Comité que la mise en oeuvre du projet, strictement en ce qui a trait à ses composantes ayant un lien quelconque avec l'environnement (eaux usées, bancs d'emprunt, exploitation minière par exemple), a fait ou devra faire l'objet d'au moins 29 autorisations distinctes.

Le cadre réglementaire

De l'avis de M. Boucher, la majorité des règlements relatifs au secteur minier comportent des inadaptations au contexte environnemental de l'arctique. Il mentionne notamment le peu de références faites au pergélisol, élément des plus important ou contraignant pour le développement d'infrastructures minières et connexes en territoire nordique. Dans la cadre de la refonte de la *Loi sur les mines* en cours au ministère des Ressources naturelles, la SMRQ entend faire des représentations par le biais de l'Association minière du Québec.

Les suivis environnementaux

M. Boucher a déclaré que la SMRQ se pliait, bon gré mal gré, aux conditions relatives aux suivis environnementaux contenues au certificat d'autorisation. Toutefois, la Société accueille mal l'obligation de procéder à un suivi des bassins des rivières Povungnituk et Vachon de même que du lac du Cratère. Selon elle, les futures activités minières ne pourront avoir de répercussions sur les bassins-versants voisins pour la bonne et simple raison que ces activités se limitent strictement au bassin de la rivière Déception. À tout le moins, la Société aimerait bien saisir la justification derrière ces programmes de suivi.

Par ailleurs, M. Boucher a mentionné que le programme de suivi de la rivière Déception, déposé à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) pour autorisation, rencontrait les exigences requises. Une fois reçu le certificat d'autorisation relatif à ce programme de suivi, il s'est étonné de voir que la CQEK a renchérit en posant onze conditions additionnelles. M. Boucher a signalé que ce programme de suivi, tel que modifié, est bien au-dessus des exigences légales.

Les aspects socio-économiques

Le Comité a discuté brièvement avec M. Boucher de la formation de la main-d'oeuvre et du nombre d'emplois occupés par les Inuits. En ce qui concerne le premier point, il semble que le taux de participation soit moins élevé qu'espéré. En ce qui concerne le second point, le nombre d'employés inuits est en-deçà de l'objectif du 20%, apparemment en raison de l'engouement pour certains postes et, à l'opposé, du peu d'intérêt qu'offre d'autres postes. M. Boucher a affirmé que la SMRQ maintenait ses objectifs d'embauche et de formation de la main-d'oeuvre inuite.

Suite à ces discussions, le Comité a convenu qu'il s'avérait nécessaire de demander à la CQEK les raisons qui sous-tendent les exigences et l'étendue des programmes de suivi que doit mettre en oeuvre la SMRQ. Par ailleurs, le Comité devra, en temps et lieu, intégrer à son examen et son analyse des lois et règlements relatifs à l'environnement, certains aspects liés aux activités minières.

Les membres souhaitent qu'une lettre de remerciements soit envoyée à la SMRQ. Le secrétaire s'en chargera. Il est également entendu qu'un communiqué de presse, relatant la visite du Comité au site minier et les thèmes discutés, sera préparé et acheminé aux médias intéressés.

3. Adoption du compte rendu de la 70^e assemblée

Le compte rendu de la 70^e assemblée est adopté après modifications mineures à l'item Ligne Mid-Canada du point *Varia* et à la résolution CC 96-02.

4. Affaires courantes

Le secrétaire annonce la départ de M. Jacques Giguère comme membre du Comité. Sa démission est effective depuis 28 mars 1996.

Bilan financier 1995-96

Le secrétaire expose succinctement le bilan financier préliminaire qu'il a préparé pour l'exercice 1995-96. Les dépenses de fonctionnement ont totalisé environ 10 500 \$ dont 4 600 \$ ont été voués à la traduction et 4 450 \$ aux frais de voyage du secrétaire. En ce qui a trait aux frais de voyage des membres nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK), ils ont totalisé environ 6 400 \$.

La Direction de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la coordination préparera un bilan final qui sera intégré au Rapport annuel 1995-96.

Budget 1996-97

Le secrétaire fait part aux membres des montants des subventions accordées au Comité pour l'exercice 1996-97, annoncés par M. David Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, le 6 juin dernier. Ainsi, le Comité disposera de 43 406 \$ pour le maintien du secrétariat, dont 10 200 \$ pour son fonctionnement, tandis que les membres nommés par l'ARK disposeront de 8 000 \$ pour leurs frais de voyage. La subvention n'inclut pas certains frais qui totalisent 6 400 \$ et qui sont assumés directement par le ministère de l'Environnement et de la Faune. Ces frais incluent la location de l'espace de bureau et les télécommunications.

5. La gestion des matières résiduelles au nord du 55^e parallèle - les audiences publiques

Le secrétaire fait rapport de la séance thématique sur la gestion des matières résiduelles en milieu nordique qui a eu lieu le 3 mai dernier à Montréal et à laquelle il a assisté, de même que MM. Paulhus et Désilets, ce dernier représentant le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James. Dans l'ensemble, et grâce notamment à l'intervention de M. Christian Simard, ingénieur à l'ARK, les commissaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont pu saisir les particularités de la gestion des déchets en milieu nordique et comprendre que la majorité des objectifs et propositions mis de l'avant par le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) ne s'appliquent que très peu au Nunavik. À la demande de M. Simard, demande réitérée par le secrétaire du Comité, les commissaires se sont engagés à tenir un atelier de travail à Kuujuaq. Suite à cette thématique, et après consultation avec le secrétaire du Comité et divers agents régionaux, il fut décidé que cet atelier aurait lieu le 5 septembre 1996.

Par ailleurs, le secrétaire informe les membres qu'un questionnaire a été envoyé à toutes les communautés du Nunavik, lequel vise à identifier les lacunes dans le mode de gestion actuel et à recueillir des suggestions pour l'améliorer. De plus, quelques questions portent sur la mise en valeur des déchets. Seulement cinq communautés ont répondu à l'appel. Malgré ce faible taux de réponse, il est possible de dégager des consensus entourant, entre autres, l'incinération et la gestion des déchets dangereux.

Le mémoire du Comité verra à intégrer les commentaires et suggestions reçus. Les membres s'entendent pour que ce mémoire comprenne les éléments principaux suivants : une partie factuelle qui décrit succinctement le milieu, les contraintes à la gestion des déchets et la situation des dépôts de déchets en milieu nordique. Si possible, on souhaite

que l'ARK participe à l'élaboration de cette section. Une seconde section identifiera les lacunes du mode de gestion actuel. Une troisième section résumera les commentaires et suggestions reçus des communautés. Suivront les recommandations du Comité.

Après discussion, les membres décident que les aspects suivants devront être traités en priorité.

- L'incinération : En insistant sur les avantages possibles de l'incinération, le Comité proposera la mise en oeuvre de projets pilotes d'incinération. Il serait souhaitable par ailleurs de proposer des moyens visant à optimiser le rendement des incinérateurs et pour améliorer la gestion des déchets en général.
- La révision ou la modification des règlements relatifs à la gestion des déchets : Bien entendu, le Comité ne peut qu'appuyer une révision du *Règlement sur les déchets solides*, tel que le propose le MEF. Le mémoire devra insister sur la nécessité de procéder à cette révision de concert avec les responsables régionaux et les organismes environnementaux nordiques concernés. De plus, le Comité proposera à nouveau que le *Règlement relatif à la qualité de l'atmosphère* soit révisé et modifié afin de permettre l'utilisation d'incinérateurs à chambre à combustion unique de petite capacité.
- Le resserrement de la gestion des déchets dangereux : Le Comité insistera sur l'urgence d'instaurer un système de collecte et d'élimination sécuritaire des déchets domestiques dangereux pour les communautés du Nunavik.

Le mémoire sera présenté lors de l'atelier du 5 septembre prochain à Kuujuaq.

6. Rencontre avec le maire de Kangiqsujaq

Malgré les nombreux contacts avec la Corporation du village nordique de Kangiqsujaq, la rencontre avec le maire a dû être annulée en raison de son absence. Néanmoins, les membres du Comité ont profité de leur présence à Kangiqsujaq pour visiter l'unité de transformation des viandes de la Société des Aliments arctiques du Nunavik et le dépôt de déchets de la communauté.

Le Comité s'est entretenu avec le gérant de l'unité de transformation. Celui-ci a fait part aux membres des difficultés entourant l'approvisionnement en caribous, notamment à cause de sa rareté à proximité de la communauté et du peu de bénéfices pécuniaires qu'en retirent les chasseurs, en comparaison avec ce que leur offre le programme de support aux chasseurs. Par ailleurs, il a été question de la gestion des résidus solides. De simples observations ont permis aux membres d'apprécier l'imperfection du système d'entreposage, de collecte et d'élimination des résidus issus des opérations de l'unité.

Dans le cas du dépôt de déchets, les membres ont pu constater l'état insatisfaisant dans lequel il se trouve, tant à cause de sa proximité par rapport au village, de l'écoulement visible des eaux de ruissellement vers la baie de Wakeham que par le fait qu'il en soit pas clôturé. Les membres conviennent qu'il faut faire état de cette situation dans le mémoire sur la gestion des matières résiduelles.

7. Révision des lois et règlements relatifs à l'environnement applicables à la région Kativik

Mme Lemos et M. Désilets ont participé à une courte rencontre avec MM. Christian Simard et Jean Robitaille, tous deux ingénieurs à l'ARK. Les discussions ont permis de baliser l'implication future de l'ARK dans la révision des lois et règlements et de relever quelques éléments qui méritent une attention particulière. Notamment, en ce qui a trait au déroulement de la procédure d'évaluation et d'examen, M. Robitaille est d'avis que celui-ci est trop lent. Par exemple, note-t-il, il faut attendre l'autorisation environnementale du ministère de l'Environnement et de la Faune avant de procéder aux appels d'offre. Dans plusieurs cas, ceci cause des délais malencontreux dans la mise en oeuvre des projets.

On note aussi le manque d'adaptation des règlements relatifs à l'environnement, dont le *Règlement sur l'eau potable*, mal adapté au contexte social. Des usines d'eau potable sont pourvues d'un robinet par lequel il est possible de s'approvisionner en eau non-chlorée, répondant ainsi à une demande d'une partie de la population qui dédaigne l'eau chlorée. M. Robitaille souligne que l'ajout d'un tel robinet n'est pas du tout acceptable aux yeux du MEF.

Ce dernier exemple démontre clairement que l'exercice de révision des lois et règlements saura être utile tant aux promoteurs qu'aux ministères concernés. Par ailleurs, il y aurait lieu d'apporter des améliorations à la procédure d'évaluation et d'examen afin de la rendre plus expéditive. Dans les deux cas, la contribution de l'ARK est assurée.

Il est également entendu que Mme Lemos et M. Désilets contacteront M. Daniel Berrouard, membre de la CQEK, afin de déterminer un échéancier de travail en ce qui concerne l'implication de la Commission.

8. Varia

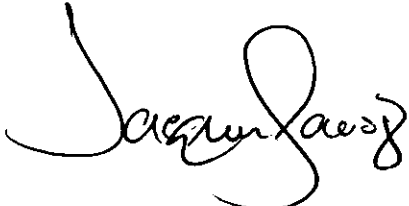
Adoption du Rapport annuel 1995-96

Le secrétaire a apporté les modifications requises par certains membres suite à une révision de la première version. Ces modifications faisant l'unanimité, le *Rapport annuel 1995-96* est adopté sans autres modifications.

Prochaine assemblée

La prochaine assemblée est prévue pour le mois de septembre prochain. Le secrétaire verra à déterminer une date lors de la rentrée de la fin du mois d'août.

Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Lacroix', written in a cursive style.

Jacques Lacroix

70th sitting
Montreal, March 20, 1996

Adopted

AGENDA

Present:

Mr. Claude Gilbert, Chairman, KRG
Mr. Willie Gordon, Vice-Chairman, KRG
Mr. Michael Gordon, KRG
Mr. Jacques Giguère, Quebec
Mr. Benoît Robitaille, Quebec
Ms. Noëlle De Roo Lemos, Quebec
Mr. François Lemire, Canada

Mr. Jacques Lacroix, Secretary

Absent:

Mr. Pierre Paulhus, Canada
Mr. Yves Désilets, Canada

1. Adoption of the agenda
2. Adoption of the minutes of the 69th sitting
3. Follow-up to the 69th sitting and current business

Park at Crater Lake
Revision of schedules 1 and 2, section 23 of the JBNQA
Incinerator pilot project
4. Waste management—public consultations
5. Revision of environmental laws and regulations applied in the Kativik region
6. Other

Next sitting

The sitting opened at 10:30 a.m.

Mr. Gilbert welcomed Mr. Willie Gordon who was recently appointed a member by the Kativik Regional Government (KRG) to replace Mr. Bruno Desbois. Mr. W. Gordon acts principally as co-ordinator in office of the chairman at the KRG. As well, he is president of the Nayumivik Landholding Corporation of Kuujuaq and member of the Makivik Corporation's board of directors. Each in turn, the Committee members introduced themselves and welcomed Mr. W. Gordon. Mr. W. Gordon expressed his wish to contribute to the Committee's work and to environmental protection in Nunavik.

The members stressed the major contribution of Mr. Desbois to the environmental cause in Nunavik as well as the excellent work he accomplished on the Committee. A resolution (appended to the present minutes) to this effect was adopted.

1. Adoption of the agenda

The following additions were made to the item Other:

- Mid-Canada Line
- Wastewater treatment
- Secretary's annual leave
- Secretary's employment contract

2. Adoption of the minutes of the 69th sitting

The minutes of the 69th sitting were adopted with a few minor corrections.

3. Follow-up to the 69th sitting and current business

Park at Crater Lake

The functions of the task force for the creation of a park at Crater Lake have not yet been defined precisely. Nonetheless, KRG chairman, Mr. Jean Dupuis, officially announced the creation of this task force to Mr. Jean Pronovost, Deputy Minister of the Environment and Wildlife.

Mr. W. Gordon spoke to the members about the concerns of several individuals in the region regarding the use of gasoline engines on Crater Lake and the possible contamination of the lake. He described the surprise created by the film on the 1988 scientific expedition. It showed individuals using an outboard gasoline engine on the lake.

Mr. W. Gordon wondered if the lake is not in some way protected or if there is not regulations prohibiting this type of activity.

The members believe that, above all, those activities which could contaminate Crater Lake must be

prohibited. They intend to strongly recommend to the task force that strict regulations be adopted to control access to the lake and the surrounding area. In particular, the use of all gasoline engines must be prohibited.

A letter to this effect will be sent to the task force. Copies will be sent to the Deputy Minister of the Environment and Wildlife, the chairman of the KRG and Mr. Michel Bouchard, geologist at the Université de Montréal.

Revision of schedules 1 and 2, section 23 of the JBNQA

As decided at the last sitting, the Makivik Corporation, the ministère de l'Environnement et de la Faune (ministry of the Environment and Wildlife, MEF) and the KRG were contacted again with respect to the revision of schedules 1 and 2, section 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement*. Ms. Lemos is disappointed the Committee abandoned the project to revise section 23 considering the Deputy Minister of the Environment and Wildlife's openness to this project as expressed in a November letter.

Mr. Gilbert explained that this decision is not final and that it is best to take one step at a time. Revision of the schedules is the first step. Moreover, it is preferable to deal with those files for which the Committee's opinion has been requested. Concerning the revision of section 23, it seems that the Direction de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la

coordination (Northern environmental assessment and co-ordination directorate, DÉEMNC) is reviewing Northern assessment and review procedures. The Committee is likely to be called upon to participate in this revision.

The secretary was asked to obtain any related information and to report it to the Committee.

Incinerator pilot project

Mr. Gilbert met with Mr. Watson Fournier, head of the Municipal Public Works Department at the KRG. Their discussions have now made it possible to paint a clear picture of the constraints related to the implementation of an incinerator pilot project.

- The list of capital projects for 1997 has already been finalized. Nonetheless, it is possible to have other projects approved by the ministère des Affaires municipales (ministry of municipal affairs), the Minister and engineers, as long as these are paid for with surplus funds from the projects approved initially and within the resource envelope (\$20 million).
- Further to the information obtained from the Pyrox Technologies Inc., a single chamber incinerator, like that designed in 1988 for Kuujuarapik, would cost around \$40 000. It is estimated that the entire

- project would cost, all expenses included, not more than \$100 000.
- To enable this type of project to move forward, environmental authorizations, which require the Kativik Environmental Quality Commission's (KEQC) approval, must be obtained. The KEQC did not approve the pilot project at Kuujjuarapik in 1988 based on restrictions found in the *Regulation respecting the quality of the atmosphere*. Nonetheless, the KEQC let it be understood that it would re-examine in a favourable light this type of project should the Regulation be modified or should the MEF grant an exemption.

Mr. Gilbert transmitted this information to the KRG chairman who responded favourably. In his view, a community willing to host the project must now be found. In particular, Kuujjuarapik should be asked if it is still interested.

It was agreed that, at the next session of the council of the KRG, Mr. W. Gordon would seek the communities' views regarding this management method and the implementation of a pilot project.

4. Waste management—public consultations

The public consultation paper *A Plan for Responsible and Sustainable Waste Management* as well as the regional assessment for Northern Quebec were received by the Secretariat and distributed to members. The first stage of the consultations, that is to say public hearings and information sessions, are currently taking place and will be completed by the end of April. The second stage, that is to say the filing and presentation of position papers, will take place during May and June. Moreover, a symposium on waste management in the North is planned for the beginning of April or later.

After analyzing the documents, the secretary noted that they provide neither a detailed assessment nor complete analysis of waste management in Nunavik. Furthermore, the majority of the proposals, although pertinent and interesting in many regards, do not seem to apply to the North nor take into account the problems facing the communities of the region. It will, however, be possible to study and comment on certain proposals, notably the proposal to overhaul the *Regulation respecting solid waste* (proposal 12).

The members believe that it is the Committee's duty to participate in the public consultations to ensure that the region is visible. The secretary is formulating a questionnaire to be sent to those responsible for waste management in the region. He will prepare a position paper which should reflect, as best possible, the opinions expressed in the region. The findings of the position paper will be submitted to the members of the

council of the KRG. Mr. W. Gordon will act as liaison between the council and the Committee.

5. Revision of environmental laws and regulations applied in the Kativik region

The secretary drew up a list of the laws and regulations respecting the environment which are applied in the Kativik region. The list specifies those laws and regulations which have already been examined by the Committee and those which contain special sections for the North.

The Committee intends to consult the KEQC and the KRG to identify cases which illustrate how certain regulations do not adapt to the Northern context. The secretary will discuss this with the chairman of the KEQC and begin consultations. It was also suggested that past modifications be once again submitted to the government authorities concerned.

6. Other

Mid-Canada Line

According to the latest information, a meeting between the federal and provincial governments concerning the Mid-Canada Line is scheduled for April 1. In particular, the sharing of costs and the scope of the restoration work will be discussed.

(Note: The agreement transmitted to the Committee by Mr. Désilets following the last sitting relates not to the restoration of the Mid-Canada Line sites but to phase two of the project to clean up abandoned drums in Kuujjuaq.)

Wastewater treatment

Mr. W. Gordon informed the Committee of the growing concern in certain communities, including Aupaluk and Kangisuk, which are faced with problems related to the treatment of wastewater. The sites where the wastewater is dumped are attracting more and more caribou. They drink and stay at the sites. Hunters must now go great distances to avoid harvesting animals which are possibly contaminated by the wastewater.

Normally, these sites should be fenced; we noted that this is not the case. Even if the sites were fenced, however, the problem of wastewater management is far from resolved. Only a few communities possess wastewater treatment equipment. It is high time to remind authorities of the potential public health problems to which the situation could lead.

It was agreed that Mr. W. Gordon will ask the council of the KRG to approach the Committee regarding this file. The Committee in turn will notify those involved.

Secretary's employment contract

The secretary's employment contract stipulates that for the contract to be renewed the chairmen of both the Committee and the Kativik Environmental Quality Commission must make such a recommendation.

Resolution CC-96-03

It is proposed that:

Mr. Jacques Lacroix's employment contract be renewed for another year, from April 1, 1996 to March 31, 1997.

Proposed by: François Lemire

Seconded by: Claude Gilbert

Adopted unanimously.

Jointly with the chairman of the KEQC, Mr. Gilbert will undertake to inform in writing Mr. Pierre Lefebvre, director of DÉEMNC, of this decision.

Secretary's annual leave

The secretary informed the meeting that he wishes to take his annual leave from July 15 to August 23. The Committee accepted these dates.

Next sitting

The KRG members proposed that the next sitting take place in Kangiqsujuaq around the end of June. The points of interest are numerous: the park at Crater Lake, the inter-community trade project (Nunavik Arctic Foods Inc.'s meat processing centre), the wastewater treatment project (oxidation pond), and the Raglan mining project. Regarding the mining project, the Committee will ask Société minière Raglan du Québec Ltd. about the possibility of visiting the mining site and ensuring the transportation of the members to the site from Kangiqsujuaq.

Such a sitting, due to the costs incurred, will perhaps make it necessary to revise the Committee's work, notably in terms of the number of sittings. Once Société minière Raglan Ltd. has responded to the Committee's request, a proposal can be finalized and members can obtain authorization for such a trip.

The sitting closed at 4:30 p.m.



Jacques Lacroix
Secretary

